EN SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU JEUDI 2 AVRIL 2015 A 19H00'

Présents: M. GAILLARD, Président d'assemblée;
M. PIETTE, bourgmestre ;
M. DUMONT, M. ANCION, ~~Mme FAELES-VAN ROMPU~~, M. DEKONINCK, échevins ;
M. RONDIAT~~,~~ Président de CPAS.
~~M. MOUTON~~ (excusé), M.BOCART, Mme GAUX-LAFFINEUR, Mme MAZZIER-MARY, Mme MOUVET-PINON, Mme BENOIT-PIRET, ~~M.ROSSOMME~~ (excusé), M. THEUNISSEN, ~~M. de HEMPTINNE~~ (excusé), M. de WOUTERS, ~~M. PLUYMERS~~ (excusé), M. de MONTPELLIER d'ANNEVOIE HENNEQUIN de VILLERMONT, Conseillers ;
Et Mme SEPTON, Directrice générale.

En séance Publique :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE : A l'unanimité; APPROUVE: le procès-verbal de la séance du précédente.

ARRETES DE POLICE : A l'unanimité; RATIFIE : les divers arrêtés de police pris en urgence par le Bourgmestre ou par l'Echevin.

REGLEMENT-TAXE SUR LES MATS, PYLONES ET STRUCTURES EN SITE PROPRE AFFECTES A UN SYSTÈME GLOBAL DE COMMUNICATION MOBILE(GSM) OU A TOUT AUTRE SYSTÈME D'EMISSION ET/OU DE RECEPTION DE SIGNAUX DE COMMUNICATION : DECISIONS : A l'unanimité ; APPROUVE : le règlement-taxe établissant pour les exercices 2015 à 2019, une taxe additionnelle communale à la taxe régionale frappant les mâts, pylônes ou antennes visés au même article établis principalement sur le territoire communal (mâts, pylônes et structures en site propre affectés à un système global de communication mobile (GSM), ou à tout autre système d'émission et/ou de réception de signaux de communication). La taxe est fixée à 100 centimes additionnels.

TRAVAUX FORESTIERS ORDINAIRES 2015 : DECISIONS : A l'unanimité ; MARQUE SON ACCORD : pour approuver le devis des travaux forestiers à exécuter dans les bois de la commune durant l'année 2015, établi à cette fin par le département de la nature et des forêts, sachant que certains postes ont été réalisés et que d'autres seront confiés aux ouvriers communaux ayant en charge la sylviculture.

REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE MAZOUT PAR UNE CHAUDIERE GAZ A CONDENSATION POUR LES LOCAUX DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE : CONTRAT D'ETUDES : DECISIONS : A l'unanimité ; MARQUE SON ACCORD pour confier à l'Intercommunale namuroise de services publics INASEP - S.C.R.L. Association de Communes à NANINNE, la mission d'auteur de projet pour l'étude, la direction, la surveillance des travaux de remplacement de la chaudière à l'Administration Communale d'ANHEE.

REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE : DECISIONS : A l'unanimité ; MARQUE SON ACCORD pour : 1° choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ; 2° approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché "Remplacement des menuiseries extérieures de l'Administration Communale ", établis par le Service Energie. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 39.029,76 €, 21% TVA comprise. 3° solliciter la subvention de 33.175,30€ qui a été promise par l'autorité subsidiante DGO4 - Département du patrimoine / direction de la restauration à Namur ; 4° financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire et prévoir, le cas échéant une modification budgétaire de cet article ; 5°charger le Collège communal de l'exécution du présent marché.

ENSEIGNEMENT : CREATION DE DEMI-EMPLOIS SUPPLEMENTAIRES : RATIFICATION : A l'unanimité ; RATIFIE : la décision du Collège Communal du 11/03/2015 de créer une demi-classe supplémentaire à l'école d'Anhée, à partir du 09/03/2015, en raison de l'augmentation du nombre d'élèves fréquentant ladite école ; celle-ci compte dès lors, au total 4,5 classes maternelles. La présente décision a pris effet le 09/03/2015. Le demi-emploi créé sera maintenu jusqu'au 30/06/2015 ; 2° la décision du Collège Communal du 11/03/2015 de créer une demi-classe supplémentaire à l'école de Bioul – implantation d'Annevoie, à partir du 09/03/2015, en raison de l'augmentation du nombre d'élèves fréquentant ladite école ; celle-ci compte dès lors, au total 1,5 classes maternelles. La présente décision a pris effet le 09/03/2015. Le demi-emploi créé sera maintenu jusqu'au 30/06/2015.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE COMMUNALE D'ANHEE : MARCHE PUBLIC DE SERVICES JURIDIQUES : DECISIONS : A l'unanimité ; MARQUE SON ACCORD pour : 1° choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ; 2° approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché "Marché public de services juridiques", établis par le Service Finances. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 5.000,00 €, 21% TVA comprise. 3° financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire et 4° charger le Collège communal de l'exécution du présent marché.
QUESTION ORALE DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL C. de MONTPELLIER d'ANNEVOIE HENNEQUIN de VILLERMONT : AGENDA DES CONSEILS COMMUNAUX : Constatant que les Conseillers Communaux sont actifs et afin de faciliter l'organisation de tout un chacun, M. le Conseiller Communal C. de MONTPELLIER d'ANNEVOIE HENNEQUIN de VILLERMONT propose que le Collège adopte un agenda des conseils communaux (au moins un par semestre). M. le Président d'Assemblée B. GAILLARD rappelle que depuis 20 ans, qu'il est conseiller communal, on a toujours fonctionné de la même manière et qu'en ce qui le concerne, il n'y a pas de soucis à ce niveau : à savoir que le Collège convoque le Conseil dans les délais légaux et fixe l'ordre du jour de la séance en fonction des points à traiter au moment opportun ; c'est ce qui est prévu par la loi. Le Bourgmestre L. PIETTE constate que l'agenda des membres du Collège est aussi très chargé et détaille, à titre d'exemple, toutes les réunions prévues chaque soir de cette semaine. Il rappelle aussi l'obligation d'avoir 10 séances de Conseil Communal par an et signale que l'ordre du jour est arrêté aussi en fonction de l'urgence de certains points à traiter. Dans ce cadre, il constate également que l'ordre du jour de la présente séance ne nécessitait pas de réunion à la date de ce jour et que cependant, au vu de cette obligation d'atteindre 10 séances par an, il fallait bien prévoir ici la 3ème séance de l'année. M. de MONTPELLIER d'ANNEVOIE HENNEQUIN de VILLERMONT signale que dans toute organisation qui se respecte, un agenda arrêté, ne fût-ce que pour une période de 6 mois, faciliterait grandement la tâche de chacun. Il constate que beaucoup de communes prévoient leurs conseils à date fixe. M. PIETTE signale que le dossier est quand-même envoyé à chaque conseiller communal 9 jours avant la séance. M. le Conseiller Communal J. THEUNISSEN propose par exemple de fixer le conseil tous les 3ème jeudis du mois. Il appuie aussi cette demande constatant que lui aussi dispose d'un agenda chargé. **QUESTION ORALE DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL J. THEUNISSEN : BOIS DE RONQUERE : TRAVAUX DE DEBARDAGE-DEMOLITION DU CHEMIN** : M. le Conseiller Communal J. THEUNISSEN signale qu'on a interpellé M. le Conseiller Communal P. PLUYMERS pour lui signaler un problème au niveau de la Transmolignée Annevoie/Maredsous. Des Sapins ont été abattus et débardés sauvagement au niveau du bois de Ronquêre, sur une distance de +-/800m. Il souhaite que l'on se renseigne pour savoir qui a exploité cette parcelle. M. de MONTPELLIER d'ANNEVOIE HENNEQUIN de VILLERMONT signale qu'il n'est pas au courant d'opérations de débardage à cet endroit. Le Bourgmestre propose que l'on envoie le D.N.F. et les agents forestiers. M. THEUNISSEN, porte-parole de M. PLUYMERS, remercie déjà pour l'intervention et le suivi qui sera apporté à cette demande.